

Interpellation N° 938

Promotion pour l'engagement d'apprentis en 2020

La formation d'apprentis au sein des entreprises est l'un des volets permettant un renouvellement réguliers des compétences et le maintien d'un tissu d'entreprises de qualité, offrant des connaissances régulièrement mises à jour.

Le Gouvernement l'a bien compris, et a apporté sa contribution exceptionnelle pour tout nouvel engagement à la reprise d'automne 2020.

Les jeunes gens, garçons ou filles, en fin de scolarité obligatoire en été 2020 sont cependant doublement défavorisés dans leur recherche de places au sein de nos entreprises, et cela suite à la pandémie qui touche toutes les structures économiques à travers le monde

Premier handicap : la suppression du Salon de la formation professionnelle, une institution qui a fait ses preuves depuis de très nombreuses années et permis à beaucoup d'entre eux de se documenter avant de choisir l'un des métiers dans lesquels ils sont désormais actifs.

Deuxième handicap : la suspension momentanée d'activité de certaines entreprises ainsi que les mesures sécuritaires exigées pour tout collaborateur en place n'ont pas permis d'offrir des journées de sensibilisation au métier, avant que les jeunes ne se décident pour l'une ou l'autre filière.

Cette situation pourrait laisser sur le carreau de nombreux jeunes et des mesures doivent être prises à très court terme pour limiter au maximum le risque évoqué.

Seules les écoles suivies par ces jeunes gens et le service de la formation professionnelle peuvent jouer le rôle de conciliateur et référent avec les associations professionnelles et les entreprises, ces instances n'ayant aucune connaissance des jeunes à la recherche d'une filière de formation.

Nous invitons le Gouvernement à agir avec rapidité pour donner l'impulsion nécessaire permettant d'offrir des perspectives favorables à la jeunesse attirée par une entrée dans le monde travail.

Delémont, le 29 avril 2020

Pour le Groupe libéral-radical

Pierre Parietti

